Document de travail n°16

L'anatomie des disparités

Neil Swan et John Serjak

1991

ISSN 1180-3495

92-05307/

L'anatomie des disparités

Les résultats de ce document demeurent l'entière responsabilité des auteurs et, en tant que tels, n'ont pas reçu l'adhésion des membres du Conseil économique du Canada.

Table des matières

Avant-Propos	vii
Avis au lecteur	viii
Introduction	1
Quelques questions délicates	1
Les variations géographiques des perspectives économiques ont-elles une réelle importance?	2
Les dimensions des perspectives économiques	3
Les disparités de revenu total	5
Les individus par rapport aux moyennes	5
Les écarts d'origine volontaire ou involontaire	6
Les écarts interrégionaux dans le niveau des prix	6
Les écarts intraprovinciaux	6
Les fondements théoriques implicites de certaines mesures	7
Les possibilités d'emploi	8
Les mesures directes	8
Autres aspects des possibilités d'emploi	18
Les revenus	23
Les revenus gagnés	23
Autres types d'écarts de revenu	28
Conclusions	30
Notes	33
Liste des tableaux et des graphiques	37

Avant-propos

Le problème des disparités régionales est l'un des plus tenaces de l'évolution socio-économique du Canada. Le Conseil économique du Canada étudie le problème depuis des années et il est intervenu à de nombreuses reprises dans le débat sur les déséquilibres économiques régionaux en publiant des études telles que *Vivre ensemble* (1977), *Au-delà de la dépendance : pour une productivité accrue à Terre-Neuve* (1980), *L'Ouest en transition* (1984) et plus récemment, en 1990, un rapport de synthèse intitulé *La relance locale*.

Le présent document, une des nombreuses études qui ont servi de recherche de base à *La relance locale*, examine l'ampleur des disparités régionales en 1990 et leur évolution depuis la Deuxième Guerre mondiale. Les conclusions ne sont guère rassurantes : bien que la situation se soit améliorée à certains égards, la plus grave des disparités, autrement dit les écarts considérables de taux de chômage entre les régions, semble n'avoir jamais été aussi marquée.

Les auteurs du document font partie du personnel du Conseil économique. Neil Swan est directeur principal de projet et John Serjak, économiste-chercheur.

Judith Maxwell
Présidente

Avis au lecteur

Signalons que nous avons utilisé dans les tableaux les symboles suivants, employés par Statistique Canada :

. . chiffre non disponible
. . . n'ayant pas lieu de figurer
– – infime
– néant ou zéro
e estimation
x données confidentielles en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique* relatives au secret.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total.

Introduction

Dans une étude exhaustive des disparités régionales publiée en 1977 sous le titre *Vivre ensemble*, le Conseil économique parvenait à la conclusion suivante :

> « Bref, les disparités régionales quant aux revenus et aux perspectives d'emploi sont importantes et se montrent remarquablement tenaces malgré les fortes migrations de travailleurs qui se sont produites dans le passé[1]. »

Douze années se sont écoulées depuis. La situation s'est-elle améliorée ? Dans le présent document, nous reprenons l'examen des données d'une façon moins exhaustive qu'en 1977, mais suffisamment approfondie pour pouvoir répondre à cette question.

La situation n'est pas meilleure en ce qui a trait au type de disparités régionales que le Conseil avait jugées les plus graves, c.-à-d. les écarts dans les possibilités d'emploi[2]. Elle aurait plutôt empiré par rapport à 1977. Par contre, les écarts de revenu ont diminué. On peut dire aujourd'hui que les écarts entre les revenus gagnés par les personnes occupées sont assez faibles pour qu'il ne soit plus justifié d'en considérer une nouvelle réduction comme une priorité absolue de la politique économique. C'est maintenant sur le fait qu'il s'agit des revenus des personnes occupées que doit se porter l'attention. La possibilité de trouver un emploi pour ceux qui le souhaitent varie beaucoup d'une région à l'autre. Les écarts entre les taux de chômage restent d'une ampleur inacceptable.

Quelques questions délicates

À partir des mêmes données, les études consacrées au problème des disparités régionales aboutissent fréquemment à des conclusions différentes. Tel écart dans les taux de chômage mesurés sera considéré par certains comme une réaction volontaire et perverse aux stimulants du régime d'assurance-chômage et par d'autres, comme le résultat d'une disparité déplorable du nombre d'emplois disponibles. L'égalité des revenus peut signifier pour certains qu'il n'existe aucun problème, tandis que d'autres y verront simplement le signe que le problème sous-jacent a été masqué, de façon peu satisfaisante, par des transferts importants et regrettables. Certains analystes estiment que déménager dans une autre région du Canada afin d'améliorer son sort constitue une bonne solution pour toute personne qui est aux prises avec des difficultés économiques dans sa propre région; d'autres considèrent cette solution comme tout à fait inacceptable, voire inconstitutionnelle. En raison de problèmes théoriques comme ceux-là, il est très difficile d'aborder de façon neutre et scientifique les données sur les disparités régionales. Nous allons donc

commencer par étudier les questions théoriques les plus délicates avant de passer à l'évaluation des données elles-mêmes.

Les variations géographiques des perspectives économiques ont-elles une réelle importance ?

On a souvent fait remarquer qu'il y a beaucoup plus de chômeurs en Ontario qu'à Terre-Neuve, et beaucoup plus de familles pauvres en Colombie-Britannique qu'au Nouveau-Brunswick. Dans ces quatre provinces comme dans le reste du Canada, la société vient en aide aux chômeurs, au moyen de prestations d'assurance-chômage, et aux démunis, par des réductions d'impôt et par l'assistance sociale. Mais cette aide est plus importante dans certaines provinces que dans d'autres, grâce aux divers programmes de réduction des disparités régionales. La société aide davantage les pauvres des régions pauvres que les gens tout aussi pauvres des régions riches, et elle aide davantage les chômeurs des régions à chômage élevé que les chômeurs des régions à faible chômage. Ce qui est le plus paradoxal, c'est qu'elle aide les gens riches s'ils vivent dans des régions pauvres. Comment justifier tout cela ? La pauvreté et le chômage sont également traumatisants pour un individu, aussi à l'aise que puissent être d'autres habitants de la province. En outre, pourquoi faudrait-il améliorer encore le sort d'une personne qui mène déjà une vie confortable pour la simple raison que d'autres habitants de la province sont pauvres ou chômeurs ? Qu'a donc de si spécial la géographie en tant que cause des difficultés économiques des gens ? En quoi ce problème mérite-t-il un traitement spécial par rapport à d'autres comme une intelligence inférieure à la moyenne, une personnalité instable, ou le fait de se trouver dans une branche d'activité en difficulté ? Dans son étude de 1977, le Conseil émettait l'opinion suivante :

> « Pour qu'il y ait équité entre les gens, il faut adopter des mesures qui s'appliquent aux provinces et aux régions. Pour atteindre cet objectif, les politiques doivent avoir des applications régionales[3]. »

En justifiant cette vue, le Conseil affirmait que c'est le bien-être des individus qui compte, pas celui de collectivités appelées régions ou provinces. Il reconnaissait par ailleurs l'importance du milieu socioculturel pour le bien-être d'une personne, milieu que, faute de mieux, l'on identifie à la province. Ce raisonnement l'amenait également, non par hasard, à une conclusion assez restrictive quant aux mesures à prendre pour lutter contre les disparités.

Trois des conclusions de cette analyse méritent qu'on y revienne. Premièrement, l'égalité des chances de trouver un emploi et de gagner un revenu compte beaucoup plus que l'égalité des revenus acquis. Deuxièmement, les écarts dans les possibilités d'emploi ont beaucoup plus d'importance que les écarts dans les niveaux de vie, car le travail est gage de dignité autant que de bien-être

matériel. Troisièmement, les variations entre les provinces comptent plus que les variations à l'intérieur de chacune d'elles.

Ce dernier argument ressortait, aux yeux du Conseil, du fait que les gens sont en partie responsables de leur destinée économique. Même s'ils ne doivent pas être obligés de déménager d'une province à une autre pour améliorer leur sort, ils devraient accepter de se déplacer au besoin à l'intérieur de leur province. Le Conseil déclarait à ce propos :

> « Nous estimons que les emplois ne devraient pas être disponibles en un endroit quelconque, mais bien dans le milieu socio-économique de l'individu. Pour y arriver, il faudrait pouvoir assurer dans chaque province une meilleure concordance entre les postes vacants et les chômeurs, et il faudrait que les pouvoirs publics continuent de fournir, au besoin, une aide de réinstallation à l'intention de ceux qui veulent déménager, soit à l'intérieur d'une même province, soit d'une province à l'autre... Par ailleurs, le gouvernement fédéral ne devrait pas être tenu de fournir un nombre égal d'emplois dans les diverses régions à l'intérieur d'une province, puisqu'il ne semble pas exagéré de s'attendre à ce que les individus se déplacent à l'intérieur de leur province pour trouver du travail. D'autre part, si les gouvernements provinciaux désirent réaménager la répartition des emplois à l'intérieur de leur province au lieu de compter sur la migration volontaire des individus, ils devraient assumer eux-mêmes les frais de cette entreprise[4]. »

Les dimensions des perspectives économiques

Les possibilités d'emploi

Notre attention se portera avant tout sur la façon dont le hasard de la naissance et de l'éducation dans une région donnée influe sur les perspectives économiques d'un individu. Les variations régionales quant à la possibilité de trouver et de conserver un emploi convenable sont peut-être la manifestation la plus notable de cette relation[5]. Un emploi est important non seulement pour gagner sa vie, mais aussi et surtout pour garder sa dignité.

Le taux de chômage dans une région est la meilleure mesure disponible des possibilités d'emploi. Malgré tout, on peut facilement imaginer des scénarios où les écarts entre les taux de chômage exagèrent les différences quant à la possibilité de trouver et de conserver un emploi convenable. Si les emplois étaient meilleurs, mais plus difficiles à trouver dans une région que dans une autre, les taux de chômage pourraient différer tandis que les perspectives économiques seraient équivalentes. Si les gens d'une région préféraient chercher un emploi plus longtemps, ou s'ils étaient davantage enclins à profiter des loisirs permis par un régime d'assurance-chômage généreux, ou encore s'ils

ne ressentaient pas aussi fortement la honte du chômage, alors les taux de chômage pourraient différer malgré des perspectives d'emploi équivalentes. Cela semble toutefois improbable. Un coup d'oeil sur les postes vacants nous permettra d'évaluer ces possibilités.

Il est tout aussi facile d'imaginer des scénarios où les écarts entre les taux de chômage donnent une image atténuée des véritables différences quant aux perspectives d'emploi. Par exemple, des taux de chômage constamment élevés peuvent parfois décourager les gens de chercher activement un emploi. Ils ne seront pas alors considérés comme des chômeurs, bien qu'ils soient prêts à accepter un emploi s'il en existait. La variété des emplois disponibles peut être moindre dans certaines régions, ce qui oblige les travailleurs à s'en aller ailleurs ou à entrer dans des professions moins prisées. Une personne née et élevée en Saskatchewan n'a aucune chance de faire une brillante carrière de présentateur de télévision sans quitter la province. Même s'il existe un emploi convenable quelque part, il peut être plus nécessaire dans certaines régions que dans d'autres de déménager à l'intérieur de la région pour le trouver.

Les revenus gagnés

Après le chômage, c'est par le biais du revenu qu'on peut s'attendre à gagner dans un emploi que le hasard de la naissance a l'effet le plus marqué sur les perspectives économiques s'offrant à des individus placés dans des situations semblables. À notre avis, les écarts dans le revenu gagné auraient leur importance même s'ils étaient entièrement compensés par des transferts (ce qui n'est pas le cas), étant donné que le respect de soi est en jeu aussi bien que le niveau de vie.

Un problème de taille à ce chapitre, c'est d'inclure ou pas l'impôt payé dans le revenu. Si l'on utilise le revenu après impôt, cela signifie qu'il faut rajouter quelque chose en raison de la valeur des services fournis par l'État. En utilisant le revenu avant impôt, on suppose que les biens et services fournis par l'État ont autant de valeur que les biens et services privés, selon l'hypothèse toujours retenue pour la comptabilité nationale. Nous allons suivre l'exemple de cette dernière et inclure l'impôt payé dans le revenu.

Il n'est pas aisé de choisir le bon diviseur pour le produit provincial brut. Diviser par la population, c'est confondre les écarts dans les possibilités de création de revenu avec les écarts dans les taux de dépendance, d'activité et de chômage. Nous allons donc nous servir de l'emploi.

Les salaires et traitements par personne occupée constituent une autre mesure qui présente des avantages et des inconvénients différents de ceux du produit provincial brut. Le grand avantage de cette mesure, c'est qu'elle est compilée depuis 1953, au lieu de 1961 pour le produit provincial brut. Son grand

inconvénient, c'est que les salaires et traitements ne représentent qu'environ 70 % de l'ensemble du revenu gagné. Autre problème, une partie importante du revenu gagné par les travailleurs n'est pas comptabilisée comme telle dans les données, mais plutôt comme un élément inconnu du revenu des entreprises individuelles et du revenu agricole.

Les disparités de revenu total

Bien que les écarts de revenu gagné constituent la mesure que nous préférons, il est intéressant et important de s'interroger également sur les disparités quant au revenu total après les transferts aux particuliers, c'est-à-dire quant au revenu « personnel ». Étant donné que nous nous intéressons au revenu total en regard du niveau de vie plutôt que de la capacité de gain, il convient de le diviser par la population pour obtenir le revenu personnel par habitant[6]. Nous utiliserons donc les variations du revenu personnel par habitant pour mesurer les disparités des niveaux de vie.

Cette mesure bien connue soulève, à notre avis, trois problèmes théoriques importants. Premièrement, la portion des impôts prélevée pour payer les transferts inclus dans le revenu personnel n'est pas soustraite; elle est donc comptée deux fois dans le total. Deuxièmement, les impôts indirects, partie de plus en plus importante du produit national, sont exclus, ce qui ne devrait pas être le cas en principe car s'ils étaient remplacés par des impôts directs, ceux-ci devraient être inclus. Troisièmement, les provisions pour consommation de capital sont exclues, bien qu'elles fassent habituellement partie des mesures du revenu au niveau de la comptabilité nationale.

Les individus par rapport aux moyennes

Nous nous intéressons aux individus, pas aux moyennes. Si une région enregistre, par exemple, un taux de chômage moyen plus élevé pour la simple raison qu'elle compte une plus forte proportion de jeunes gens - classe d'âge qui, où que ce soit, est toujours plus touchée par le chômage - nous y verrons un effet du problème de chômage des jeunes, et non un problème de chômage « régional ». De même, si les salaires moyens sont moins élevés dans une région uniquement parce qu'on y trouve plus de femmes - lesquelles gagnent souvent moins, où qu'elles soient - ce ne sera pas pour nous un problème « régional ». Par conséquent, des écarts entre les moyennes régionales peuvent exagérer ou atténuer les différences entre les perspectives économiques s'offrant à des individus placés dans des situations semblables. Nous aurons recours autant que possible à des techniques de standardisation pour vérifier si c'est un problème véritable.

Il est facile de prendre la décision de standardiser[7]. Le problème qui se pose a trait au succès relatif du marché du travail d'une région, par rapport à celui

d'une autre, à fournir aux habitants de la région des possibilités d'emploi et un revenu gagné. La standardisation devrait donc porter sur les variables qui sont indépendantes du marché du travail ou qui lui sont exogènes. Il pourrait s'agir de l'âge, du sexe, de l'état matrimonial et ainsi de suite, à l'exclusion de variables comme la profession et la branche d'activité qui sont des éléments intrinsèques du marché du travail en tant que tel.

Les écarts d'origine volontaire ou involontaire

Les écarts entre les taux de chômage pourraient mal refléter les différences dans les possibilités offertes à des individus placés dans des situations semblables si certains se prétendaient faussement chômeurs pour toucher des prestations d'assurance-chômage et si la proportion de ces gens différait d'une région à une autre. Cela ne semble guère plausible, mais les écarts interrégionaux que nous mesurons devraient quand même porter sur les taux de chômage involontaire plutôt que sur les taux de chômage total[8]. Il est également possible qu'un chômage réel échappe au taux de chômage mesuré, mais se reflète plutôt dans de faibles taux d'activité. Lorsque c'est le cas, les écarts de taux d'activité d'origine involontaire devraient être ajoutés aux écarts de taux de chômage. Des techniques permettent en principe d'effectuer ces deux rajustements; en pratique, elles sont imparfaites et discutables. Nous allons faire de notre mieux.

Un problème un peu différent se pose également : des écarts réels peuvent exister, mais être compensés par des facteurs non économiques. Nous laisserons de côté cette question controversée pour nous limiter aux écarts d'ordre économique.

Les écarts interrégionaux dans le niveau des prix

Le niveau des prix peut varier selon la région, mais il n'en existe aucune mesure officielle. Nous avons élaboré nos propres mesures officieuses et nous les avons utilisées pour déterminer si les écarts réels de revenu diffèrent de façon significative des écarts nominaux[9].

Les écarts intraprovinciaux

Comme nous l'avons déjà dit, le Conseil a affirmé par le passé que les disparités entre les provinces constituent un problème plus grave que les disparités à l'intérieur des provinces. Dans le présent document, trois raisons nous font rompre avec cette tradition.

Premièrement, les gouvernements des provinces s'attaquent parfois aux disparités intraprovinciales. Des données et des remarques sur l'ampleur de ces disparités, et notamment des écarts intraprovinciaux de taux de chômage, peuvent leur être utiles.

Deuxièmement, si le gouvernement fédéral ou les provinces décident d'appuyer des initiatives de développement local (financées par les autorités provinciales ou fédérales), les bénéfices pour les individus (notre propre critère de ce qui est socialement valable) pourront se trouver accrus si ce soutien porte en priorité sur les localités où il y a le plus de chômeurs.

Troisièmement, si des individus risquent davantage de devoir déménager, pour trouver un emploi ou un emploi meilleur, à l'intérieur d'une province que dans une autre, alors cette province est victime d'une disparité régionale de plus, au niveau de l'obligation de mobilité, pour ainsi dire. Des données sur les écarts intraprovinciaux dans les taux de chômage et les revenus gagnés par personne occupée pourraient nous aider à nous prononcer sur la gravité de ce genre de disparité.

Les fondements théoriques implicites de certaines mesures

Il importe de mesurer les disparités elles-mêmes, et non leurs causes supposées. La faible proportion d'activités manufacturières dans certaines régions, par exemple, a parfois été considérée comme une cause de disparités. Même si c'est parfois le cas, il faut éviter de présupposer que c'est vrai en présentant des écarts dans la proportion de ces activités comme un indicateur de disparités. Ce serait la même chose que d'utiliser les lancers au but comme indicateur de victoires; ce n'est pertinent que si une théorie discutable sur la façon de gagner se révèle valide.

Une autre théorie en vogue sur les écarts dans la réussite économique des régions est centrée sur les écarts dans la capacité d'exporter. Une région qui exporte beaucoup peut connaître une croissance rapide de l'emploi et bénéficier d'un important mouvement migratoire; c'est le contraire pour une région qui exporte peu. Si cette théorie se révélait valide pour toutes les régions, les écarts interrégionaux dans le taux de croissance de l'emploi et dans le taux de migration seraient de bons substituts à des mesures plus directes des disparités comme les écarts dans le revenu réel par personne et dans le taux de chômage. Le problème, c'est que cette théorie ne se révèle pas toujours valide elle non plus, si bien que les données sur la croissance de l'emploi et sur le mouvement migratoire constituent de piètres indicateurs des disparités régionales.

Dans ces deux exemples, la mesure des disparités est de valeur douteuse, étant donné qu'elle repose sur la validité de certaines hypothèses théoriques

implicites. Nous nous sommes efforcés d'éviter ce piège en n'utilisant que des mesures dégagées de toute supposition théorique implicite.

Les possibilités d'emploi

Les mesures directes

Les taux de chômage

En 1989, les taux de chômage variaient de 5 % en Ontario à près de 16 % à Terre-Neuve (première colonne du tableau 1). L'ampleur de l'écart est surprenante. Ce n'est que durant la crise économique de 1929 que l'Ontario a connu des taux de chômage aussi élevés que celui enregistré à Terre-Neuve en 1989. Par ailleurs, le taux de chômage n'a jamais été aussi bas à Terre-Neuve qu'il ne l'était en Ontario en 1989, date à laquelle il ne se trouvait cependant pas au niveau le plus bas qu'ait connu la province.

Après Terre-Neuve, les pires taux de chômage étaient enregistrés à l'Île-du-Prince-Édouard (14 %), au Nouveau-Brunswick (12 %) et en Nouvelle-Écosse (un peu moins de 10 %). Dans toutes ces provinces, les taux étaient sensiblement plus élevés que la moyenne nationale de 7,5 %. Le Québec et la Colombie-Britannique (un peu plus de 9 %), l'Alberta et la Saskatchewan (7 %) ainsi que le Manitoba (8 %) étaient proches de cette moyenne. Ce n'est qu'en Ontario que le taux de chômage se situait nettement plus bas que la moyenne nationale (de 2 points de pourcentage).

Le classement des taux de chômage en 1989 diffère un peu du classement typique de la période 1953-1989 (voir le graphique 1 et la colonne 3 du tableau 1). Durant cette période, l'Ontario se situait, en moyenne, 1,4 point plus bas que le taux national, sans toutefois faire aussi bien que les provinces des Prairies. Pour toute la période, les seules données dont on dispose portent sur les trois provinces des Prairies regroupées; elles montrent que ces provinces se situaient 1,8 point en deçà de la moyenne nationale. Cela tranche sur la situation de la même région en 1989, alors que le chômage était beaucoup plus élevé, tant en chiffres absolus qu'en chiffres relatifs. Nous y reviendrons. La Colombie-Britannique affichait elle aussi, en 1989, une situation peu reluisante comparativement à sa position relative moyenne des 37 dernières années. Dans cette province, le taux de chômage a toujours été légèrement supérieur à la moyenne nationale, mais il la dépassait ordinairement de beaucoup moins qu'en 1989, tant en chiffres absolus qu'en pourcentage.

Tableau 1

Taux de chômage provinciaux, Canada, certaines années et périodes[1]

Province	1989		1953-1989		1953-1970		1971-1989		1966		1983	
	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)
Terre-Neuve	15,8	2,11	..	..	..	..	15,1	1,86	5,8	1,71	18,7	1,58
Île-du-Prince-Édouard[2]	14,1	1,88	..	..	..	..					12,2	1,03
Nouvelle-Écosse	9,9	1,32	..	..	..	..	10,2	1,26	4,7	1,38	13,2	1,12
Nouveau Brunswick	12,4	1,67	..	..	..	..	11,5	1,42	5,3	1,56	14,8	1,25
Région de l'Atlantique	12,3	1,64	9,9	1,50	7,9	1,61	11,8	1,46	5,0	1,47	15,1	1,28
Québec	9,3	1,24	8,2	1,24	6,4	1,31	9,9	1,22	4,1	1,21	13,9	1,18
Ontario	5,1	0,68	5,2	0,79	3,7	0,76	6,6	0,81	2,6	0,76	10,3	0,87
Manitoba	7,5	1,00	..	..	..	..	6,4	0,79	2,8	0,82	9,4	0,80
Saskatchewan	7,4	0,99	..	..	..	..	5,4	0,67	1,5	0,44	7,3	0,62
Alberta	7,2	1,96	..	..	..	..	6,4	0,79	2,5	0,74	10,6	0,90
Région des Prairies	7,3	0,97	4,8	0,73	3,2	0,65	6,2	0,76	2,3	0,68	9,6	0,81
Colombie-Britannique	9,1	1,21	7,7	1,17	5,8	1,18	9,6	1,19	4,6	1,35	13,8	1,17
Canada	7,5	1,00	6,6	1,00	4,9	1,00	8,1	1,00	3,4	1,00	11,8	1,00

1 Pour chaque année ou période, la colonne (a) représente le taux de chômage et la colonne (b), le rapport de ce taux au taux de chômage national moyen.

2 Les chiffres pour la période 1971-1989 et l'année 1966 ont été omis, l'erreur d'échantillonnage étant trop grande.

Source Estimations du Conseil économique du Canada, d'après Statistique Canada, *Statistiques chronologiques sur la population active*, nº 71-201 au catalogue, divers numéros et le Conseil économique du Canada, *Des travailleurs et des emplois – Une étude du marché du travail au Canada*, 1976, tableau A-17.

Graphique 1

Taux de chômage par région, Canada, 1953-1989

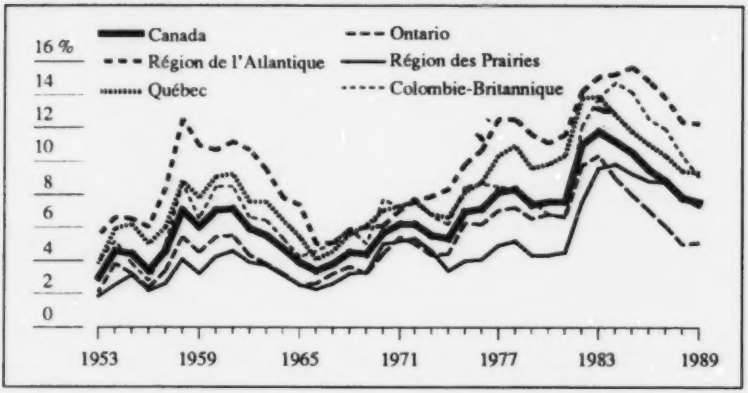

Source Estimations du Conseil économique du Canada, d'après le Conseil économique du Canada, *Des travailleurs et des emplois*, 1976, et Statistique Canada, *Statistiques chronologiques sur la population active*, n° 71-201 au catalogue, divers numéros.

Par contre, les provinces situées à l'est de l'Ontario affichent une certaine stabilité. Au Québec, par exemple, le taux de chômage était supérieur de 1,8 point, ou de 24 %, à la moyenne nationale en 1989. Durant les 37 dernières années, il lui a également été supérieur, en moyenne, de 24 %. De même, dans la région de l'Atlantique, le taux de chômage dépassait la moyenne nationale à peu près dans la même proportion en 1989 que durant les 37 dernières années (64 % par rapport à 50 %).

Il faut souligner que dans les provinces affichant des taux de chômage supérieurs à la moyenne - le Québec, Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique - un excès constant (en pourcentage) par rapport au taux national signifie, en termes absolus, qu'il est plus difficile d'y trouver un emploi lorsque le taux national est élevé que lorsqu'il est bas. Durant la récession de 1982-1983, le taux de chômage au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, bien que pas plus élevé, en termes relatifs, que durant la période 1953-1989, était donc plus élevé qu'il ne l'avait jamais été depuis la Grande Dépression.

Le graphique 1 révèle la tendance du chômage en général à s'accroître de plus en plus; on y voit aussi les effets de cette tendance sur l'aggravation, en chiffres absolus, des écarts interrégionaux. Ce phénomène peut être étudié de façon plus détaillée grâce au tableau 1, en comparant les 18 premières années de la période (colonnes 5 et 6, 1953-1970) aux 19 dernières (colonnes 7 et 8, 1971-1989). En gros, les positions relatives des régions n'ont pas beaucoup varié, mais les écarts absolus se sont creusés. Entre les années 1953-1970 et les années 1971-1989, le taux de chômage est monté de 4,9 % à 8,1 % au

Canada. Durant la même période, le taux du Québec, par exemple, est passé de 6,4 % à 9,9 %. Bien que ce dernier chiffre représente une légère diminution par rapport au taux canadien, l'écart s'est accru en chiffres absolus, passant de 1,5 à 1,8 point de pourcentage. De même, dans la région de l'Atlantique, on constate une légère baisse par rapport au taux canadien, mais un élargissement de l'écart en chiffres absolus. En Colombie-Britannique, le rapport est resté le même, mais là aussi, l'écart s'est creusé en chiffres absolus. De la même manière, l'avantage absolu des provinces à faible taux de chômage s'est accru durant les 37 dernières années, mais pas leur avantage relatif.

Une comparaison entre une année de forte prospérité et une année de récession profonde fait ressortir nettement l'importance variable des mêmes écarts relatifs selon que le taux national est élevé ou bas. C'est ce que montrent les quatre dernières colonnes du tableau 1 où nous comparons l'année de prospérité 1966 à l'année de récession 1983. Les écarts relatifs changent entre les deux années, mais pas beaucoup. Par contre, les écarts absolus diffèrent considérablement. Terre-Neuve, par exemple, affiche un écart de 2,4 points en 1966, mais un autre, énorme, de 6,9 points en 1983.

Une autre conclusion importante se dégage des données. Les chiffres de 1989 laissent voir un changement profond dans la structure des disparités. Cette année-là, l'Ontario était bien en deçà de son taux de chômage traditionnel par rapport à la moyenne nationale. Par contre, les provinces de l'Ouest se situaient nettement au-dessus de leur position traditionnelle. Peut-être l'Ontario se trouve-t-il maintenant, quant à la faiblesse du taux de chômage, en meilleure posture qu'il ne l'était habituellement, et l'Ouest en plus mauvaise. Cela semble confirmé par les données, bien qu'il soit un peu trop tôt pour se prononcer.

Le graphique 1 montre que de 1983 à 1989 le taux de chômage a été beaucoup plus élevé dans les Prairies qu'en Ontario, alors que durant les 31 années précédentes il avait presque toujours été plus bas (sauf trois exceptions mineures, en 1970, 1972 et 1973). L'évolution récente du taux de chômage en Colombie-Britannique semble aussi trancher sur la tendance passée; entre 1985 et 1989, le pourcentage par lequel il dépasse la moyenne canadienne a beaucoup augmenté.

Bref, un changement profond semble être survenu dans les taux de chômage de l'Ouest et de l'Ontario au cours des années 1983-1989. Les taux de l'Ouest sont aujourd'hui beaucoup plus élevés qu'ils ne l'étaient par rapport à la moyenne nationale; ceux de l'Ontario sont plus bas. Que cela représente une évolution structurelle profonde ou un phénomène de courte durée reste à démontrer par l'analyse, mais ce n'est pas du ressort de notre étude, qui est purement descriptive. Les lecteurs désireux d'approfondir la question peuvent toutefois consulter un document de Burns, paru dans la présente collection[10]. Celui-ci passe en revue certains ouvrages déjà publiés sur les causes des disparités régionales en matière de chômage et avance une nouvelle thèse quant

à l'évolution du rôle du « taux naturel » dans les écarts interprovinciaux de taux de chômage[11].

Le changement survenu dans l'Ouest et en Ontario mérite qu'on s'y arrête; nous utiliserons pour cela un deuxième graphique, de conception différente, élaboré spécialement à cette fin. Les taux de chômage enregistrés au cours des années 1966-1989 dans trois grandes régions, soit l'Ontario, l'Ouest (Colombie-Britannique et Prairies), et l'Est (Québec et région de l'Atlantique), y sont indiqués par rapport à un indice de 100 pour le Canada. Trois faits s'en dégagent très clairement : premièrement, de 1984 à 1989, l'Ouest a dépassé considérablement la moyenne nationale, ce qui ne s'était jamais produit; deuxièmement, la position relative déjà bonne de l'Ontario n'a cessé de s'améliorer au cours de la même période; troisièmement, aucun changement notable n'est survenu dans l'Est, région dont la position relative reste mauvaise comme elle l'a toujours été.

Graphique 2

Indice des taux de chômage dans certaines régions, Canada, 1966-1989

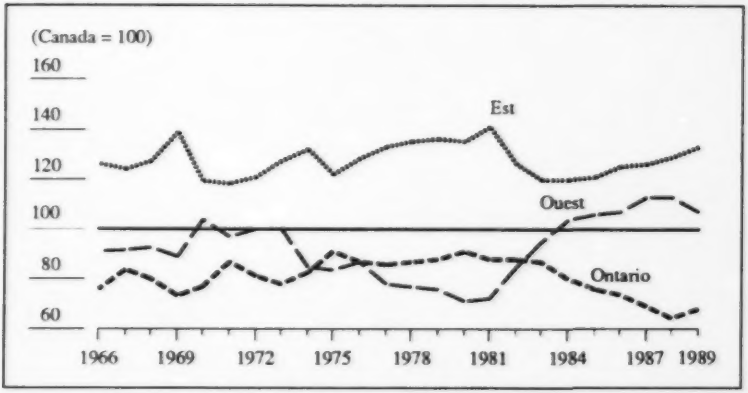

Source Estimations du Conseil économique du Canada, d'après Statistique Canada, *Statistiques chronologiques sur la population active*, n° 71-201 au catalogue, divers numéros.

Nous arrivons ainsi à la conclusion que les disparités régionales quant aux taux de chômage restent prononcées et graves. Aucune amélioration n'est visible pour l'ensemble de la période de 37 ans sur laquelle nous avons des données sûres. À un certain égard, les disparités sont même encore plus prononcées qu'elles ne l'étaient. Les écarts relatifs n'ont pas beaucoup changé, mais les écarts absolus qu'ils supposent sont plus graves maintenant que le taux de chômage national est tellement plus élevé, même en période de prospérité. Dans un contexte général d'absence de changement dans les disparités relatives de taux de chômage, la position de l'Ouest s'est considérablement détériorée entre 1984 et 1989, tandis que celle de l'Ontario, déjà enviable, s'est encore améliorée.

Les taux de chômage standardisés

Allant un peu plus loin, nous nous efforcerons dans la présente section de déterminer si les problèmes que pose la mesure du chômage peuvent modifier les résultats. Les taux de chômage varient selon l'âge, la profession, la branche d'activité et le niveau de scolarité. Étant donné que la répartition des individus selon chacune de ces variables diffère selon la province ou la région, il se peut que certaines des disparités observées au niveau du chômage soient liées à de telles différences structurelles.

On peut vérifier cette hypothèse en calculant des taux standardisés. Pour déterminer l'effet de l'âge, par exemple, on peut évaluer ce que le chômage aurait été dans chacune des provinces si celles-ci avaient compté, pour chaque groupe d'âge, la proportion nationale d'individus de ce groupe, tout en affichant leur propre taux de chômage. Ayant effectué des calculs de ce genre, nous avons constaté que la standardisation n'a pour ainsi dire aucun effet sur les disparités[12].

La saisonnalité

Les écarts interprovinciaux dans les taux de chômage tiendraient-ils en partie au fait que les problèmes de chômage saisonnier sont plus graves dans certaines régions que dans d'autres ? Jusqu'à un certain point, la réponse se trouve dans les résultats déjà obtenus, à savoir que la standardisation selon la branche d'activité et la profession influe peu sur les écarts. C'est surtout par l'intermédiaire de ces variables que la saisonnalité se manifeste. Il est toutefois utile d'en déterminer directement l'importance. On peut en principe l'évaluer de façon assez précise en utilisant les facteurs saisonniers calculés par Statistique Canada, mais c'est très long et nous ne disposions pas des ressources nécessaires. Nous avons plutôt opté pour des méthodes approximatives[13]. D'après les résultats que nous avons ainsi obtenus pour une année très récente, soit 1988, les disparités dans le chômage non saisonnier différaient très peu des disparités dans le chômage total. Si les problèmes saisonniers avaient été éliminés cette année-là, les taux de chômage relatifs n'auraient pas changé et les écarts absolus dans les taux auraient diminué de moins de 0,5 point de pourcentage pour toutes les provinces, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le choix de 1988 est probablement assez judicieux, étant donné que cette année-là le taux de chômage n'était ni anormalement élevé ni anormalement bas en regard des deux dernières décennies. En outre, la saisonnalité a tellement perdu de son importance relative, au Canada et dans presque toutes les provinces, qu'elle ne peut plus constituer un facteur notable des disparités régionales dans les possibilités d'emploi.

Le régime d'assurance-chômage

Il se peut que le chômage soit surévalué si certaines personnes sans travail se prétendent faussement à la recherche d'un emploi de crainte de perdre leurs prestations d'assurance-chômage. Ce problème pourrait avoir des répercussions sur les disparités s'il y avait beaucoup de fausses déclarations et si leur nombre variait de façon démesurée selon les régions. En outre, ces fausses déclarations pourraient dissimuler une tendance à l'atténuation des disparités. Jusqu'à tout récemment, l'évolution de l'assurance-chômage s'est faite dans le sens d'un régime plus complet et plus généreux, surtout dans les régions à chômage élevé. Le remplacement du revenu est assuré plus longtemps et des périodes de travail plus courtes permettent d'y être admissible. S'il se révélait que pour cette raison le nombre de personnes faussement comptées parmi les chômeurs a eu tendance à augmenter, du moins jusqu'à tout récemment, et plus particulièrement dans les régions à chômage élevé, la constance apparente des disparités mesurées pourrait alors correspondre à une réduction de fait.

Il faut faire une distinction entre l'effet du régime d'assurance-chômage sur les fausses déclarations et un effet concomitant sur les déclarations véridiques. Un régime d'assurance-chômage plus généreux peut accroître le chômage véritable en rendant plus rationnel de prolonger ses recherches afin de trouver un emploi qui convienne vraiment. Ce chômage additionnel est réel, et peut-être profitable pour la société, qu'il soit ou non considéré comme involontaire.

Il est impossible d'estimer quelle proportion du chômage observé chaque année serait due à l'effet du régime d'assurance-chômage sur les déclarations véridiques, d'une part, et sur les fausses déclarations, d'autre part, mais l'effet combiné sur les deux types de déclarations peut être évalué. On trouvera une série d'estimations minutieuses de ce type dans l'étude de Burns, qui démontre que le régime d'assurance-chômage n'a aucun effet sur le taux de chômage dans sept des dix provinces[14]. Les trois provinces qui font exception sont l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan, où, entre 1963 et 1988, le régime d'assurance-chômage aurait fait augmenter les taux de chômage de 1,4; 2,0 et 0,6 points de pourcentage, respectivement. Il est difficile de savoir quelle proportion de ces augmentations est imputable à de fausses déclarations, mais elle devrait être minime ou nulle. Sinon, comment pourrait-on expliquer les résultats nuls obtenus ailleurs ? Des écarts interprovinciaux dans les déclarations véridiques pourraient s'expliquer par des circonstances différentes; des écarts dans les fausses déclarations supposeraient des différences provinciales en matière de code d'éthique, lesquelles n'existent fort probablement pas.

En conclusion, nous pouvons donc affirmer que notre perception des disparités, fondée sur les taux de chômage publiés, n'est pas faussée par un quelconque effet du régime d'assurance-chômage sur ces taux.

Les taux de vacance

Un taux de chômage élevé ne signifie pas forcément beaucoup de privations ou beaucoup de difficulté à trouver un emploi. Au moment où nous apprêtions à rédiger ce document, le dernier taux de chômage mensuel disponible (avril 1990) pour les hommes de 15 à 19 ans en Ontario était plutôt élevé (11,2 %). Pourtant, tout portait à croire qu'il existait en Ontario, ce mois-là, un grand nombre de postes vacants. Il s'ensuit que la gravité d'un taux de chômage donné peut dépendre du nombre de postes convenables qui sont vacants au même moment[15]. Les écarts interrégionaux dans les taux de chômage pourraient donner une idée exagérée de la gravité des disparités régionales quant aux perspectives d'emploi s'ils étaient compensés, en tout ou en partie, par des écarts assez grands dans le nombre de postes vacants disponibles.

Les données qui permettent de vérifier cette possibilité ne sont que modérément valides[16]. La meilleure source disponible actuellement est la liste des postes vacants tenue par les Centres d'emploi du Canada (l'Enquête sur les postes vacants de Statistique Canada a été victime, il y a de nombreuses années, de mesures de restriction et de doutes sur sa crédibilité).

La première colonne du tableau 2 indique le nombre moyen de postes vacants inscrits dans les Centres d'emploi du Canada à la fin de chaque mois de l'exercice 1988-1989. Le total, de 83 251 pour le Canada, était beaucoup moins élevé que le nombre de chômeurs, lequel atteignait 1 027 000. En moyenne, il y avait à tout moment 12 chômeurs pour chaque poste vacant disponible. C'est peut-être moins grave qu'il ne paraît. Prenons un exemple : il arrive souvent que de nombreux clients soient en ligne aux différentes caisses d'un supermarché ou d'une banque, mais tous seront quand même servis sans trop de délai. De même, une moyenne de 12 chômeurs pour chaque poste vacant signifie une longue période d'attente avant de trouver un emploi, mais la durée moyenne de cette attente n'est pas forcément aussi désespérante que ne le laisserait croire le rapport de 12 à 1.

Toujours dans cet ordre d'idées, il est certain que de longues lignes de chômeurs à la recherche d'un emploi sont plus fâcheuses que des lignes plus courtes. Les données de la troisième colonne du même tableau montrent qu'en 1988-1989 les lignes étaient plus longues dans les provinces où les taux de chômage excédaient nettement la moyenne nationale (soit la région de l'Atlantique, la Colombie-Britannique et le Québec) qu'en Ontario, province où le taux de chômage était bien au-dessous de la moyenne. Les taux de chômage plus élevés dans la région de l'Atlantique, en Colombie-Britannique et au Québec qu'en Ontario semblent donc être de bons indicateurs de moindres possibilités d'emploi.

Tableau 2

Postes vacants inscrits dans les Centres d'emploi et chômeurs, Canada, 1981-1982 et 1988-1989[1]

	1988-1989			1981-1982		
Province	Moyenne des postes vacants	Moyenne des chômeurs	Nombre de chômeurs par poste vacant	Moyenne des postes vacants	Moyenne des chômeurs	Nombre de chômeurs par poste vacant
Terre-Neuve	1 931	37 000	19	2 012	29 000	14
Île-du-Prince-Édouard	521	8 000	15	431	6 000	14
Nouvelle-Écosse	3 044	40 000	13	2 701	38 000	14
Nouveau Brunswick	2 550	38 000	15	2 027	34 000	17
Québec	25 632	313 000	12	14 749	326 000	22
Ontario	29 245	255 000	9	24 600	308 000	13
Manitoba	2 289	42 000	18	2 466	30 000	12
Saskatchewan	1 776	37 000	21	2 153	20 000	9
Alberta	5 933	101 000	17	8 710	51 000	6
Colombie-Britannique	10 330	156 000	15	10 586	103 000	10
Canada	83 251	1 027 000	12	70 434	947 000	13

1 Il s'agit d'exercices financiers.

Source Estimations du Conseil économique du Canada, d'après Emploi et Immigration Canada et la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, tabulations spéciales, 1990 et Statistique Canada, *Statistiques chronologiques sur la population active*, nº 71-201 au catalogue, 1989.

Dans les provinces des Prairies, par contre, les lignes étaient beaucoup plus longues que la moyenne nationale, ou même qu'au Québec, bien que les taux de chômage de ces provinces aient été égaux ou inférieurs à la moyenne nationale. En moyenne, les lignes étaient sensiblement plus longues dans les Prairies que dans la région de l'Atlantique où les taux de chômage étaient beaucoup plus élevés (en fait, ils se situaient à peu près au même niveau qu'à Terre-Neuve, où le taux de chômage est de loin le plus élevé du pays). Si l'on devait se fier uniquement au nombre de chômeurs par poste vacant, les provinces des Prairies auraient semblé aussi mal en point que Terre-Neuve en 1987, et plus mal en point que les Provinces maritimes ou le Québec.

Puisque les données sur les taux de chômage donnent à entendre que les provinces des Prairies sont dans une meilleure position, nous sommes manifestement en face de données contradictoires. Notre conclusion, provisoire car les données sur les postes vacants sont à la fois rares et difficiles à interpréter, est que de nos jours les possibilités d'emploi sont loin d'être aussi bonnes dans la région des Prairies que dans le reste du Canada, comme le donnerait à croire une comparaison établie uniquement à partir de données sur le chômage. Plus à l'ouest, en Colombie-Britannique, les lignes de chômeurs par poste vacant semblaient elles aussi anormalement longues en 1988-1989. Le taux de chômage de cette province était proche de celui du Québec, mais le nombre de chômeurs par poste vacant y était beaucoup plus élevé. Ces données sur les postes vacants dans les provinces des Prairies et en Colombie-Britannique portent à croire que l'Ouest dans son ensemble se trouve aujourd'hui en plus mauvaise posture qu'on ne le penserait si l'on se fiait uniquement aux données sur le chômage[17].

Le fait qu'on ne puisse se fier aux données sur le chômage comme indicateur des possibilités d'emploi dans l'Ouest ne semble pas s'appliquer aux années antérieures (voir les trois dernières colonnes du tableau 2, qui renferment des données pour 1981-1982). La rareté des postes vacants ne constituait pas un problème sérieux dans l'Ouest en 1981-1982. Ce changement dans la disponibilité relative de postes vacants confirme ce que nous avions déduit des données sur le chômage : la position relative de l'Ouest s'est grandement détériorée ces dernières années.

Bref, en combinant ce que nous ont appris les taux de vacance et les données sur le chômage, nous arrivons à la conclusion que les disparités quant aux possibilités d'emploi se sont en fait accentuées depuis quelques années, contrairement à ce qu'on pourrait penser en examinant uniquement les données sur le chômage. L'Ouest est actuellement aux prises avec des problèmes graves, aussi graves peut-être que ceux de la région de l'Atlantique. Il reste à savoir s'il s'agit d'un changement temporaire ou permanent. L'Ontario est devenu la seule région où les possibilités d'emploi sont supérieures à la moyenne. Le Québec est à peu près comme il a toujours été, proche de la moyenne nationale.

Autres aspects des possibilités d'emploi

Les taux de chômage infraprovinciaux

Le taux de chômage enregistré dans une province au cours d'une année donnée n'est pas le même pour chaque partie du territoire. À l'intérieur de chaque province, certaines régions économiques affichent avec persistance des niveaux de chômage plus élevés ou plus bas que la moyenne provinciale.

Dans l'Enquête sur la population active, on distingue 67 régions économiques. Leur taille et la densité de leur population varient considérablement : de vastes régions à la population clairsemée, situées principalement dans les confins nord de la plupart des provinces, coexistent avec de grands centres urbains densément peuplés. Certaines de ces régions comptent à peine 32 000 habitants, alors que d'autres ont des populations de plus d'un million.

La situation du marché du travail varie entre les provinces et à l'intérieur de chacune d'elles, de sorte que les possibilités d'emploi peuvent différer considérablement. Comment une région se compare-t-elle aux autres ? Faut-il la situer par rapport à la moyenne provinciale, ou par rapport à la moyenne nationale ?

Cela pose un problème. Dans le cas d'une province démunie où les possibilités d'emploi sont rares et inadéquates, une région peut présenter un taux de chômage très élevé, mais tout de même assez proche de la moyenne provinciale; on peut donc considérer qu'elle ne s'en tire pas trop mal par rapport au reste de la province. Si l'on compare le taux de chômage de cette même région à la moyenne nationale, toutefois, le contraste est beaucoup plus prononcé et il montre que la région est en très mauvaise posture par rapport au reste du pays.

Prenons l'exemple de Terre-Neuve. Au cours des 15 dernières années, le taux de chômage moyen a été voisin de 16 % dans cette province. Une région faisant état d'un taux de chômage de 18 %, c'est-à-dire supérieur de 11 % seulement à la moyenne provinciale, ne se distinguerait pas trop au niveau de la province. Par rapport à la moyenne nationale, cependant, un taux de chômage de 18 % paraît énorme et inquiétant.

Il n'est pas facile de trouver une solution à ce problème. Nous avons choisi de faire des comparaisons *à l'intérieur* des provinces et de laisser le lecteur rectifier lui-même le tableau, si nécessaire, en fonction de la position relative de l'ensemble de la province sur la scène canadienne.

En nous fondant sur cette mesure « provinciale », nous avons identifié au Canada 12 régions fortement déprimées par rapport à l'ensemble de la

province où elles sont situées[18]. Par région déprimée, nous entendons toute région où le taux de chômage moyen excède d'au moins 20 % la moyenne provinciale. Inversement, il existe des régions relativement prospères, au nombre de quatre, qui ont des taux de chômage inférieurs de plus de 20 % à la moyenne provinciale.

Sur quatre régions, Terre-Neuve n'en compte qu'une qui soit relativement déprimée : elle s'étend de Port-aux-Basques à Belle-Isle, sur la côte ouest, et comprend le Labrador. Le taux de chômage y dépasse la moyenne provinciale de 20 %.

Dans trois des cinq régions de la Nouvelle-Écosse, les taux de chômage sont également proches de la moyenne provinciale. Les deux exceptions sont l'île du Cap-Breton, où le taux de chômage dépasse la moyenne provinciale de plus de 50 %, et le comté d'Halifax où, par contraste, le taux de chômage est depuis plusieurs années inférieur d'environ 20 % à la moyenne provinciale.

Le Nouveau-Brunswick se divise en cinq régions, dont l'une est très déprimée. Située dans la partie nord-est de la province, elle comprend les comtés de Northumberland, Restigouche et Gloucester. Le taux de chômage moyen y dépasse la moyenne provinciale d'environ 33 %.

Les confins nord et nord-est du Québec, de même que certains îlots au centre de la province, présentent plusieurs régions déprimées où le taux de chômage moyen dépasse de loin la moyenne provinciale : la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine (taux supérieur de 65 % à la moyenne provinciale); les divisions du Lac-Saint-Jean-Ouest et du Lac-Saint-Jean-Est et le Territoire-du-Nouveau-Québec (33 %); dans le nord-ouest, la région du Témiscamingue avec une partie du Pontiac et de l'Abitibi (40 %); la majeure partie du comté de Saguenay, y compris Schefferville (27 %). Sur neuf régions agrégées, cinq seulement sont « normales », bien qu'elles renferment environ 90 % de la population.

L'Ontario compte quatre régions où les taux de chômage ont toujours été élevés. La zone englobant les comtés de Peterborough et de Haliburton ainsi que le district de Pembroke a connu des taux de chômage dépassant de 20 % la moyenne provinciale. Les possibilités d'emploi sont également réduites dans le sud de l'Ontario, aux alentours de London, dans une région comprenant les comtés d'Oxford, d'Elgin et de Middlesex. Le nord de l'Ontario, notamment North Bay, Sudbury et Thunder Bay, est depuis longtemps une région déprimée où le taux de chômage dépasse de près de 30 % en moyenne le taux provincial.

La situation est entièrement différente dans la zone plus prospère de la Communauté urbaine de Toronto, y compris la région de Peel et la ville de Burlington. Dans cette zone, les possibilités d'emploi ont toujours été très

nombreuses, d'où un taux de chômage inférieur de plus de 20 % en moyenne au taux provincial. En Ontario, on trouve également un certain nombre de régions qui se situent tantôt au-dessus, tantôt au-dessous de la moyenne provinciale, ce qui témoigne de l'instabilité du marché du travail local et des fluctuations fréquentes des possibilités d'emploi. Les régions où les perspectives d'emploi sont normales ou supérieures à la moyenne rassemblent environ 87 % de la population de l'Ontario.

En règle générale, la situation est relativement plus homogène dans les Prairies. Aucune région n'y est plongée dans un marasme chronique, et les taux de chômage n'y sont nulle part beaucoup plus bas que la moyenne provinciale.

En Colombie-Britannique, il y a deux régions où les taux de chômage ont constamment été beaucoup plus élevés que la moyenne provinciale. Il s'agit du district de Central Kootenay, où le taux excède de 27 % cette moyenne, et de la région de Kamloops, où il la dépasse de plus de 30 %.

Quelles conclusions pouvons-nous donc tirer de tout cela ? En premier lieu, comme nous l'avons déjà mentionné, il y a une douzaine de régions qui sont presque toujours relativement plus déprimées, par rapport à la moyenne provinciale, et quatre qui sont plus prospères. Pour ce qui est des 12 régions du premier groupe, toutefois, il est à noter qu'elles comptent moins de 10 % de la population du Canada. C'est peu, même si la situation est très grave pour les gens concernés.

D'un point de vue quantitatif, les disparités *intra*provinciales dans les possibilités d'emploi sont donc beaucoup moins importantes que les disparités *inter*provinciales. En fait, si l'on éliminait totalement les disparités intraprovinciales en ramenant à la moyenne provinciale le taux de chômage de chaque région déprimée, cela aurait très peu d'effet sur les taux de chômage provinciaux. Ce qui est encore plus important, l'effet sur les disparités interprovinciales en matière de chômage serait négligeable. Ainsi, les disparités dans les taux de chômage se situent principalement entre les provinces, et non entre les régions d'une province donnée.

Les taux d'activité

Une personne est comptée parmi les chômeurs si elle n'a pas travaillé du tout durant la semaine de référence et si elle a cherché activement du travail, d'une façon quelconque, au cours des quatre dernières semaines. Pour les statistiques relatives au nombre de chômeurs, la recherche active d'un emploi est le critère permettant de déterminer si une personne veut vraiment un emploi et si elle est donc réellement en chômage.

Ce critère pourrait être jugé trop rigoureux dans les provinces où il est difficile de trouver un emploi et où c'est un fait reconnu. La recherche active d'un travail peut y être dépourvue de toute signification, même pour les chômeurs authentiques. Si c'est le cas, le décompte officiel sous-estimerait le nombre de chômeurs en n'y incluant pas les personnes vraiment en chômage, mais n'ayant pas cherché de travail durant les quatre dernières semaines. Toutes les personnes entrant dans cette catégorie sont en fait considérées, en théorie, comme des chômeurs dans l'Enquête sur la population active, même si elles ne sont pas comptabilisées comme telles, mais rangées dans un groupe dit des travailleurs découragés.

Les écarts interprovinciaux dans les possibilités d'emploi pourraient être faussés si les proportions de travailleurs découragés variaient d'une province à l'autre. En particulier, si les provinces à chômage élevé comptaient un nombre proportionnellement plus grand de travailleurs découragés, les disparités régionales quant au chômage seraient plus graves que ne l'indiquent les écarts régionaux dans les taux de chômage. On veut souvent voir la preuve que tel est bien le cas dans le fait que les taux d'activité (la somme des personnes occupées et des chômeurs comptabilisés dans l'enquête divisée par la population en âge de travailler) sont parfois moindres là où les taux de chômage sont plus élevés (comparer les tableaux 1 et 3). Une des raisons pourrait en être qu'on trouve relativement plus de travailleurs découragés dans les provinces à chômage élevé. Il se pourrait également que, toutes proportions gardées, moins de gens veuillent faire partie de la population active, de sorte que les écarts dans les taux d'activité seraient le résultat de décisions volontaires. Des écarts d'origine volontaire pourraient survenir, par exemple, si le pourcentage de femmes cherchant un emploi variait selon les régions ou si la structure par âge différait d'une région à l'autre.

Les preuves directes sont les meilleures. Statistique Canada demande aux personnes qui ne travaillent pas et qui n'ont pas cherché de travail durant la semaine de référence si elles en ont cherché au cours des six derniers mois. Celles qui répondent oui sont ensuite invitées à indiquer pourquoi elles n'ont pas cherché de travail dernièrement, une des réponses prévues étant qu' « elles pensaient qu'aucun emploi n'était disponible ». En partant de la supposition assez raisonnable que l'absence de toute recherche d'emploi durant une période de six mois est une bonne indication que ces personnes ne veulent pas travailler, cette question fournit une estimation exacte du nombre de travailleurs découragés.

En avril 1990, par exemple, le nombre de travailleurs découragés mesuré de cette façon représentait 3,1 % de la population active de Terre-Neuve. Si l'on ajoute cette proportion au taux de chômage officiel de 18,6 %, on obtient un taux de chômage de 21,7 %. En Ontario, les travailleurs découragés ne constituaient que 0,1 % de la population active de la province. Le même mois, toutefois, l'écart entre les taux d'activité de l'Ontario et de Terre-Neuve était de 15,7 points de pourcentage. Vu qu'un cinquième seulement de cet écart

Tableau 3

Certaines variations interprovinciales des écarts de taux d'activité entre une année de chômage élevé et une année de faible chômage

Province	1974		1984		Variation de l'écart des taux d'activité entre une année de chômage élevé (1984) et une année de faible chômage (1974)
	Taux d'activité	Écart entre le taux d'activité de la province et celui de l'Ontario	Taux d'activité	Écart entre le taux d'activité de la province et celui de l'Ontario	
	(En pourcentage)	(En points de pourcentage)	(En pourcentage)	(En points de pourcentage)	(En points de pourcentage)
Terre-Neuve	49,2	14,2	53,0	14,6	-0,4
Nouvelle-Écosse	55,8	7,6	59,4	8,2	-0,6
Nouveau Brunswick	53,3	10,1	55,2	12,4	-2,3
Québec	58,0	5,4	61,5	6,1	-0,7
Ontario	63,4		67,6		
Colombie-Britannique	60,3	3,1	64,1	3,5	-0,4

Source Estimations du Conseil économique du Canada, d'après Statistique Canada, *La population active*, nº 71-001 au catalogue, divers numéros.

tenait aux travailleurs découragés, le reste (quatre cinquièmes) était probablement d'origine volontaire.

Si nous considérons l'ensemble des régions, nous constatons que la sous-estimation du chômage due à l'existence de travailleurs découragés est toujours plus grande là où le chômage est plus élevé. Parallèlement, la sous-estimation est toujours faible, et ordinairement très faible, par rapport aux écarts régionaux dans les taux d'activité, qui sont d'une toute autre importance.

Nous avons ainsi la preuve directe que les écarts dans les taux d'activité ne correspondent pas à des écarts dans les possibilités d'emploi, sauf dans une très faible mesure. Cette conclusion peut être corroborée par deux observations. Tout d'abord, le pourcentage des femmes au travail s'accroît rapidement dans toutes les provinces depuis de nombreuses années, y compris dans les provinces à chômage élevé (au Nouveau-Brunswick, par exemple, ce pourcentage est passé de 35 % à 45 % entre 1975 et 1989). Les taux de chômage n'ont pourtant pas diminué, bien au contraire, ce qui semble indiquer que les perspectives d'emploi ne se sont pas améliorées. Nous en déduisons que le taux d'activité plus faible du début de la période doit avoir été d'origine volontaire. Deuxièmement, si les écarts dans les taux d'activité tiennent à l'impression qu'aucun emploi n'est disponible, ils devraient être moins prononcés en période de prospérité qu'en période de récession, comme c'est le cas pour les écarts interrégionaux dans les taux de chômage. Ils le sont, mais de très peu. Il est intéressant à cet égard d'examiner comment les écarts entre les taux d'activité de l'Ontario et de cinq provinces à chômage élevé ont varié entre 1974 et 1984, c'est-à-dire entre une année de prospérité et de chômage faible et une année de récession et de chômage élevé (tableau 3). Comme on peut le voir, les changements ont eu lieu dans la direction prévue, mais ils sont très peu marqués.

Nous arrivons donc à la conclusion que les écarts interrégionaux dans les taux d'activité sont principalement d'origine volontaire. Les résultats auxquels nous étions parvenus quant aux écarts interrégionaux dans les possibilités d'emploi ne changeraient presque pas si des corrections y étaient apportées pour tenir compte de la partie involontaire des écarts interrégionaux dans les taux d'activité.

Les revenus

Les revenus gagnés

Les variations dans les possibilités d'emploi constituent le plus important indicateur des disparités régionales. Viennent ensuite les variations dans le revenu qu'une personne peut gagner lorsqu'elle occupe un emploi. Nous examinerons deux indicateurs des variations du revenu gagné : le produit

provincial brut par personne occupée, et les salaires et traitements par personne occupée.

Le produit provincial brut par personne occupée

L'examen des variations du produit provincial brut par personne occupée durant une période de 29 ans (1961-1989), par rapport à un indice de 100 pour le Canada, permet de mettre en évidence deux grands faits (graphique 3). Premièrement, la région de l'Atlantique a été bien en deçà de la moyenne canadienne durant chacune de ces 29 années. Au début des années 60, la capacité de gain par personne occupée y dépassait à peine 70 % de la moyenne nationale. À compter de la fin des années 60, une convergence s'est esquissée. Dans la seconde moitié des années 80, la région de l'Atlantique avait rattrapé environ un tiers de l'écart initial, et elle a terminé la décennie avec un peu plus de 80 % de la moyenne nationale. Cela signifie que la capacité de gain par personne occupée y équivaut à peu près aujourd'hui à celle du Canada à la fin des années 60. C'est évidemment un écart substantiel, mais la région est loin de se trouver dans une situation désespérée. Le deuxième fait qui se dégage lorsqu'on utilise cette mesure, c'est qu'aucune autre région ne témoigne de disparités importantes quant au revenu gagné. Pour la plupart des régions et la plupart des années, les écarts sont compris dans une limite de 10 % de part et d'autre de la moyenne.

Graphique 3

Produit provincial brut par personne occupée, par région, Canada, 1961-1989

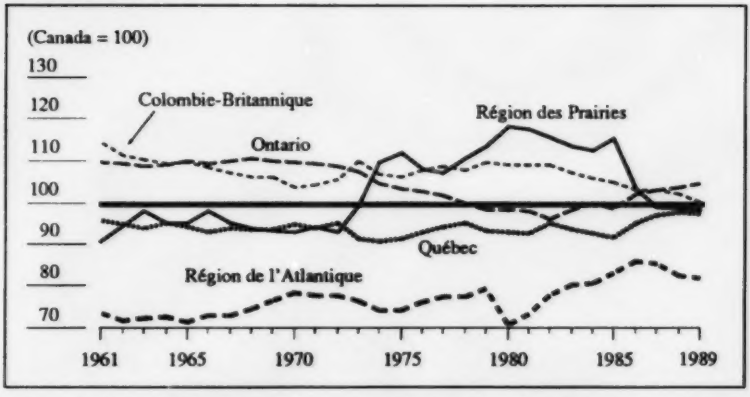

Source Estimations du Conseil économique du Canada, d'après Statistique Canada, *Comptes économiques provinciaux*, n° 13-213 au catalogue, et *Statistiques chronologiques sur la population active*, n° 71-201 au catalogue, divers numéros.

Bref, d'après les données sur le produit provincial brut par personne occupée, les disparités quant au revenu gagné sont très limitées, sauf en ce qui concerne la région de l'Atlantique. Même dans ce cas, la disparité n'est pas dramatique, et elle est plus réduite que jadis. À tout prendre, c'est un tableau inattendu et encourageant qui se dégage.

Les salaires et traitements par personne occupée

En raison des problèmes statistiques et théoriques que posent les données sur le produit provincial brut, il vaut la peine de vérifier si l'on obtiendrait les mêmes résultats avec une autre mesure, à savoir les salaires et traitements par personne occupée. C'est dans l'ensemble le cas (graphique 4). La seule différence notable entre les résultats obtenus par cette dernière mesure et les résultats tirés des données sur le produit provincial brut concerne la région des Prairies qui se situe sensiblement au-dessous de la moyenne (soit à 88 durant l'année la plus récente). Une bonne partie de cette différence entre les résultats semble toutefois due à l'inclusion dans le revenu agricole et dans le revenu des entreprises individuelles d'une proportion relativement plus importante de ce qui en théorie devrait être un revenu du travail. Moyennant la correction qui s'impose à cet égard, les Prairies seraient plus proches de la moyenne nationale, comme c'est le cas si l'on utilise le produit provincial brut.

Graphique 4

Indice de la rémunération des salariés par personne occupée, par région, Canada, 1953-1988

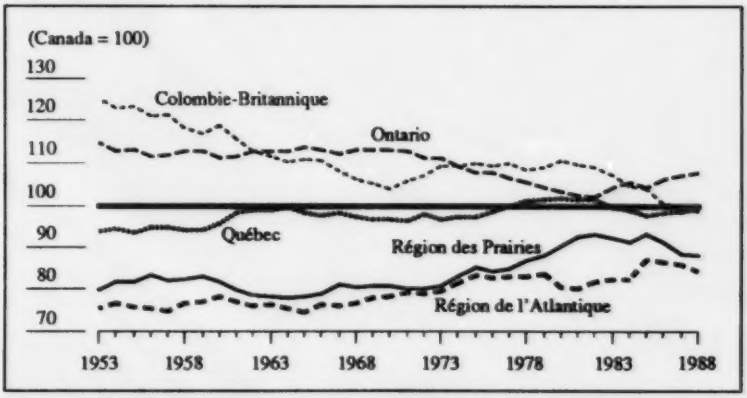

Source Estimations du Conseil économique du Canada, d'après Statistique Canada, *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, n° 13-201 au catalogue.

La constatation la plus importante, c'est que, sur une longue période, les écarts dans le revenu gagné ont nettement tendance à diminuer. En 1953, notre mesure allait de 75 (région de l'Atlantique) à 125 (Colombie-Britannique), soit un écart de 50 points. En 1988, l'écart n'était plus que de 24 points, de 84 (région de l'Atlantique) à 108 (Ontario).

Tableau 4

Écarts de niveau des prix entre certaines villes, Canada, 1988

	St. John's	Charlottetown	Halifax	Saint John	Montréal	Toronto	Winnipeg	Regina	Edmonton	Vancouver
Estimations d'après des données publiées; 60 % du panier	104	97	98	99	101	103	95	94	95	100
Indice estimatif de type 1; ensemble du panier (y compris le logement)[1]	94	89	93	88	96	111	90	87	88	99
Indice estimatif de type 2; ensemble du papier (y compris le logement)[2]	113	101	106	102	99	95	106	106	109	102
Moyenne des indices de types 1 et 2	103	95	100	95	97	103	98	97	99	101

1 Comprend le logement, mais non les gains en capital.

2 Comprend le logement, de même que les gains en capital.

Source Estimations du Conseil économique du Canada, d'après Statistique Canada, *Prix à la consommation et indices des prix*, juillet-septembre 1988, nº 62-010 au catalogue, et John Serjak et Neil Swan, Document de travail nº 15, Conseil économique du Canada, 1991.

En combinant les deux types de données, nous pouvons conclure que les disparités dans le revenu gagné sont peu importantes. Elles sont assurément moins graves que les disparités dans les possibilités d'emploi. À l'extérieur de la région de l'Atlantique, les disparités quant au revenu sont négligeables aujourd'hui, ce qui tranche nettement avec la situation du début des années 50. Même dans la région de l'Atlantique, la capacité de gain lorsqu'on occupe un emploi est aussi bonne qu'elle l'était ailleurs au Canada au début des années 70. À tout prendre, les disparités dans le revenu gagné ne peuvent plus être considérées comme un problème majeur.

Corrections apportées pour les écarts interrégionaux de niveau des prix

On prétend souvent que les écarts interrégionaux de niveau des prix compensent en partie les disparités dans le revenu gagné. Il importe de vérifier si ces écarts sont tels que les disparités quant au revenu gagné seraient moindres si on les mesurait en chiffres réels. Il n'existe, en ce qui concerne les prix, aucun indice interrégional officiel qui permettrait d'effectuer cette vérification, mais on dispose de quelques indices approximatifs[19]. Nous avons calculé dans une autre étude des indices intervilles des prix que nous reproduisons ici (tableau 4). À notre avis, les indices de la dernière ligne du tableau constituent les estimations les plus pertinentes. Ils montrent que les écarts interrégionaux dans le niveau des prix sont très minimes. Nous n'avons donc pas à modifier notre conclusion précédente sur les écarts dans le revenu gagné.

Autres corrections

Il n'a pas été possible de vérifier, pour des années récentes, si les disparités apparaîtraient différemment si l'on utilisait des mesures du revenu standardisées au lieu de mesures non standardisées. Nous savons que la standardisation selon l'âge, le sexe, le niveau de scolarité et la profession (au moyen des données du recensement) avait très peu d'effet sur les disparités du revenu en 1960 et en 1970, les deux dernières années où un tel exercice a été effectué en détail. Il est probable que c'est encore vrai. Nous avons pu vérifier cette hypothèse pour une variable, le niveau de scolarité, en utilisant les données du recensement de 1980 (tableau 5). Notre vérification a montré, pour cette année-là, qu'il n'y a pour ainsi dire aucune différence dans les disparités de revenu si les comparaisons sont faites après une standardisation selon le niveau de scolarité. C'est à notre avis le signe qu'une standardisation en fonction d'autres variables ferait elle aussi peu de différence.

Tableau 5

Taux de chômage standardisés et taux de chômage réel en 1988, par province et par région, Canada

		Standardisé[1] selon			
	Taux de chômage réel	l'âge[2]	le niveau de scolarité[3]	la profession[4]	la branche d'activité[5]
			(En pourcentage)		
Terre-Neuve	16,4	16,1	16,4	..	..
Île-du-Prince-Édouard	13,0	14,5	13,4	..	..
Nouvelle-Écosse	10,2	10,3	10,2	..	..
Nouveau-Brunswick	12,0	11,8	11,2	..	..
Région de l'Atlantique	12,4	..	..	11,8	12,0
Québec	9,4	9,4	9,3	9,5	9,4
Ontario	5,0	5,0	5,0	5,1	5,1
Manitoba	7,8	7,5	7,7	..	..
Saskatchewan	7,5	7,6	7,3	..	..
Alberta	8,0	8,1	8,2	..	..
Région des Prairies	7,8	..	..	8,1	8,0
Colombie-Britannique	10,3	10,5	10,4	10,2	10,3
Canada	7,8				

1 Par rapport au Canada, c.-à-d. le taux de chômage dans la région si la répartition de la population par profession, branche d'activité, niveau de scolarité et groupe d'âge y était la même que pour le Canada.

2 Les groupes d'âge sont les suivants : 15-24 ans, 25-44 ans et 45-64 ans (hommes et femmes).

3 Les niveaux de scolarité sont les suivants : 0-8 années et 9-13 années de scolarité, certaines études postsecondaires, certificat d'études postsecondaires et diplôme universitaire.

4 Les professions sont groupées comme suit : direction; travail de bureau; vente; services; industrie primaire; transformation; usinage et domaines connexes; construction; matériel de transport; manutention.

5 Les branches d'activité sont les suivantes : agriculture; autres industries primaires; industries manufacturières; construction; transport; communications et domaines connexes; commerce; finances, assurances et immobilier; administration publique.

Autres types d'écarts de revenu

Le revenu personnel par habitant

Le revenu personnel par habitant est une bonne mesure du niveau de vie matériel. D'une région à l'autre, il peut varier autrement que le revenu gagné par travailleur, en raison de différences dans les taux de chômage, d'activité et de dépendance ainsi que dans les paiements de transfert. Il se trouve que ces différences semblent quasiment se neutraliser entre elles. Les disparités dans

le revenu personnel par habitant ressemblent beaucoup aux disparités dans le revenu gagné par travailleur; elles sont simplement un peu plus prononcées (graphique 5).

Graphique 5

Revenu personnel par habitant, par région, Canada, 1926-1986

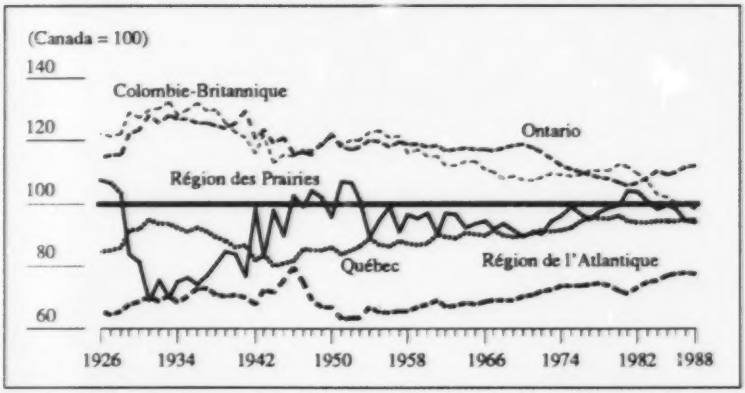

Source Estimations du Conseil économique du Canada, d'après Statistique Canada, *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, n° 13-201 au catalogue.

Les variations intraprovinciales du revenu

Nous ne disposions d'aucune donnée récente sur le produit national brut par personne occupée et sur le revenu personnel par habitant pour les différentes régions à l'intérieur des provinces. Nous aurions pu obtenir les données sur le revenu personnel en en faisant la demande expresse à Statistique Canada, mais le manque de temps et de ressources nous en a empêchés. Il est absolument impossible d'obtenir des données sur le produit provincial brut au niveau infraprovincial.

Une publication du Secrétariat du développement régional du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie fournit toutefois des données sur le revenu gagné par habitant, pour l'année 1987, par division de recensement[20]. Ces données montrent que, quelle que soit la province, la grande majorité des divisions de recensement ne s'écartent pas de plus de 20 %, en plus ou en moins, de la moyenne provinciale. Par une méthode semblable à celle que nous avons utilisée plus haut pour les écarts intraprovinciaux dans les taux de chômage, on peut montrer qu'un faible pourcentage seulement de la population du Canada se trouve vivre dans des régions où le revenu gagné par habitant s'écarte gravement de la moyenne provinciale. Les zones de revenu relativement bas sont donc assez rares dans les provinces; cela signifie que les écarts intraprovinciaux dans le revenu gagné par habitant ne sont pas très importants par rapport aux écarts interprovinciaux.

À partir de ces données, très fragmentaires il est vrai, nous concluons que le tableau des disparités régionales de revenu qui se dégage de la comparaison des moyennes provinciales est assez exact, même si les variations infraprovinciales n'y sont pas prises en considération.

Conclusions

Les variations géographiques dans les perspectives économiques ont une importance réelle, bien qu'il soit toujours possible de déménager. Du point de vue du bien-être individuel, les écarts les plus importants se situent à deux niveaux : premièrement, la disponibilité d'emplois convenables et deuxièmement, le revenu qu'une personne peut gagner lorsqu'elle a trouvé un emploi.

Les écarts interrégionaux dans les taux de chômage sont aussi grands aujourd'hui que jamais. À certains égards, ils sont plus importants. Plus exactement, les taux de chômage relatifs varient comme ils l'ont toujours fait depuis la Deuxième Guerre mondiale, mais les disparités se sont accentuées en chiffres absolus.

Dans la région de l'Atlantique, tant en période de prospérité qu'en période creuse, les taux de chômage dépassent ordinairement d'environ 50 % la moyenne canadienne. Dans cette région, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard connaissent des difficultés particulièrement marquées, mais, même au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, les taux de chômage atteignent presque toujours des niveaux inacceptables.

Au Québec, le taux de chômage s'est toujours situé un peu au-dessus de la moyenne nationale, mais pas autant, et de loin, que dans la région de l'Atlantique. La situation n'a pas changé.

Dans l'Ouest, en Colombie-Britannique, le taux de chômage a toujours été supérieur à la moyenne, et il l'est encore, à peu près dans la même proportion. Par contre, la situation s'est détériorée dans les provinces des Prairies. Jusqu'à il y a cinq ans, les taux de chômage y étaient presque toujours beaucoup plus bas que la moyenne nationale. Durant les cinq dernières années, les taux ont tellement augmenté, en termes relatifs, dans les Prairies qu'ils sont maintenant aussi élevés que la moyenne nationale. En conséquence, les taux de chômage dépassent de beaucoup la moyenne nationale dans tout l'Ouest du Canada, et cela remonte à 1984. Cette nouvelle situation, si elle persiste, représentera un important changement par rapport au passé pour ce qui est des disparités en matière de chômage.

La position relative de l'Ontario au chapitre du chômage a elle aussi changé durant les dernières années. Bien que toujours inférieur à la moyenne, le taux de chômage s'est encore amélioré dernièrement dans cette province qui, pour

la première fois de son histoire, affiche un taux de chômage beaucoup plus bas que celui des provinces des Prairies.

Bref, les disparités quant au taux de chômage sont aussi prononcées que jamais, mais le tableau s'est modifié, au désavantage des provinces des Prairies et à l'avantage de l'Ontario. Dans l'Est du Canada, la situation n'a pas changé : les taux de chômage y sont supérieurs à la moyenne, et ils augmentent à mesure qu'on se déplace vers l'est.

Ces conclusions sur les disparités quant au chômage ne sont pas remises en question lorsqu'on approfondit l'étude en estimant les effets de la saisonnalité et des différences dues à l'âge et au sexe, en examinant l'effet du régime d'assurance-chômage et en étudiant les données sur les postes vacants. Bien au contraire, elles se trouvent en quelque sorte renforcées. Elles ne changent pas non plus beaucoup lorsqu'on tient compte de deux autres aspects des possibilités d'emploi, à savoir les écarts infrarégionaux et les taux d'activité.

La situation est plus brillante en ce qui concerne les revenus gagnés par ceux qui réussissent à trouver un emploi. Durant les 25 dernières années, les écarts ont diminué tant pour les salaires et traitements par personne occupée que pour le produit provincial brut par personne occupée. Les écarts entre le Québec, l'Ontario et les quatre provinces de l'Ouest sont maintenant assez réduits. Tous sont compris dans des variations de 10 points de pourcentage environ. Par contre, la région de l'Atlantique est encore bien en deçà de la moyenne nationale, de quelque 20 %. Même cet écart est moindre qu'il ne l'était, et il serait difficile de soutenir qu'il représente des difficultés économiques graves.

Au niveau des politiques à adopter, trois conclusions ont de l'importance. Premièrement, les disparités quant au chômage sont aussi prononcées que jamais, voire encore plus marquées. Il demeure urgent et prioritaire de les éliminer. Deuxièmement, pour ce qui est des taux de chômage, la situation relative de l'Ouest a empiré, et celle de l'Ontario s'est améliorée. Si cette situation ne se corrige pas bientôt d'elle-même, il faudra fixer à la politique en matière de chômage des priorités un peu différentes selon les régions. Troisièmement, les écarts de revenu parmi ceux qui ont un emploi sont aujourd'hui si ténus qu'une nouvelle réduction de ces écarts n'est plus considérée comme un objectif prioritaire de la politique économique.

En résumé, la situation est aussi mauvaise, voire pire, que jamais en ce qui concerne les disparités en matière de chômage, et c'est sur ces disparités que les politiques à venir doivent de toute urgence faire porter les efforts.

Notes

1 Conseil économique du Canada, *Vivre ensemble : une étude des disparités régionales*, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1977, p. 66.

2 Conseil économique du Canada, *Vivre ensemble*, p. 20. Le Conseil reconnaissait que sa décision d'opter pour la réduction des écarts de chômage de préférence à la diminution des écarts de revenu, lorsqu'il y a un arbitrage à faire, ne reposait que sur un simple jugement de valeur. Nous partageons l'opinion du Conseil à cet égard, mais n'avons rien à ajouter à son étude de 1977 sur la question.

3 Conseil économique du Canada, *Vivre ensemble*, p. 11.

4 Conseil économique du Canada, *Vivre ensemble*, p. 13.

5 Un expert propose de définir « emploi convenable » comme suit : « un emploi dans la profession la mieux rémunérée pour laquelle un individu donné est réputé qualifié par le marché du travail local ». Nous souscrivons à cette définition.

6 Les unités familiales peuvent paraître plus utiles pour comparer les niveaux de vie. Malheureusement, les données sur les unités familiales n'existent que depuis 1967. De plus, elles sont difficiles à interpréter en raison de l'évolution de la nature et de la répartition par taille des unités familiales (familles et personnes seules).

7 Nous ne le pensions pas au début, et nous devons la formulation de ce paragraphe à l'un des experts consultés.

8 L'un des experts consultés trouve cela *très peu* plausible. Voici ses commentaires :

« L'énoncé selon lequel un nombre important de répondants déclarent faussement être à la recherche d'un emploi repose sur deux hypothèses, qui sont — il faut en convenir — invérifiables.

« Tout d'abord, puisque ces données sont tirées de l'EPA, il faudrait supposer que les répondants de cette enquête ne se fient pas aux assurances de confidentialité qui leur sont données, à savoir que Statistique Canada ne divulguera à personne leurs réponses aux questions de l'enquête. Ce manque de confiance peut sembler plausible, du fait qu'il y a des Canadiens qui ne font pas la distinction entre les trois ordres de gouvernement, encore moins entre deux ministères du gouvernement fédéral. Or, il n'existe, à ce que je sache, aucune étude qui confirme que les répondants de l'EPA font des déclarations mensongères par crainte de perdre leurs prestations d'assurance-chômage. Si tel était le cas, il me semble que certains indices n'auraient pu manquer de le signaler.

« En deuxième lieu, relativement aux questions qui intéressent les auteurs, il est fort possible qu'il soit inutile de mentir. En effet, depuis de

nombreuses années déjà, sur certains marchés du travail où les perspectives d'emploi sont très limitées, les bureaux d'assurance-chômage n'imposent plus, comme condition du maintien de l'admissibilité aux prestations, l'obligation de chercher un emploi. Il n'existe, à ma connaissance, aucun renseignement de nature statistique sur les localités où cette condition n'est plus appliquée, ni sur les modalités de sa non-application. »

9 J. Serjak et N. Swan, *Variations interrégionales du niveau général des prix en 1988*, Document de travail n° 15, Conseil économique du Canada, 1991.

10 Andrew Burns, *Le taux de chômage naturel : une analyse par région*, Document de travail n° 2, Conseil économique du Canada, 1990.

11 Dans *Unemployment disparity : An analysis of the role of economic structure*, 1991 (document rédigé pour le Conseil économique du Canada), Burns effectue également une analyse inédite – par opposition à une description – des écarts interprovinciaux de revenu.

12 D'aucuns pourraient faire valoir que des opérations de standardisation en fonction de plusieurs variables simultanément modifieraient le tableau, et que le document de Burns, *Le taux de chômage naturel*, pourrait s'interpréter en ce sens.

13 Nous nous sommes servis des facteurs saisonniers mensuels (modèles additif et multiplicatif) publiés par Statistique Canada pour estimer le pourcentage du chômage qui était saisonnier au cours de l'année. Nous avons supposé qu'il n'y a aucun chômage saisonnier durant les trois mois où les facteurs saisonniers sont les plus faibles. Quant aux neuf autres mois, il existe un chômage saisonnier au cours d'un mois donné lorsque le facteur saisonnier dépasse le facteur saisonnier moyen des trois mois « sans » saisonnalité.

Ces suppositions étant faites, nous avons pu estimer, durant une année donnée, quel pourcentage du chômage était saisonnier et quel pourcentage ne l'était pas. Il est clair que cette méthode est une approximation, mais il est clair aussi qu'elle a de fortes chances de donner des résultats assez justes. Nous l'avons appliquée à toutes les provinces pour l'année 1988 et nous avons vérifié en outre s'il ne se produisait pas, à la longue, des variations sensibles dans le niveau des écarts saisonniers interprovinciaux. Dans tous les cas, nous avons constaté que la saisonnalité en 1988 et les effets de ses variations de niveau sur les écarts de chômage interprovinciaux n'avaient qu'une importance mineure.

14 Burns, *Le taux de chômage naturel*.

15 Par « convenable », nous entendons que le degré de correspondance entre les compétences requises pour les postes vacants et les qualifications des chômeurs devrait être similaire d'une région à l'autre.

16 D'après l'un des experts consultés, elles ne sont même pas « modérément valides ». Voici ses commentaires :

« Il se pourrait même qu'elles soient bien en deçà. Tout d'abord, aucune loi n'oblige les employeurs à inscrire leurs postes vacants au Centre d'emploi du Canada de leur localité. Ils ont donc recours à ces centres dans la mesure où ils les jugent efficaces en tant qu'outil de recrutement, ce qui, selon toute vraisemblance, dépend de l'idée que se font les personnes en quête d'emploi de l'efficacité des centres comme moyen de trouver un emploi. Pour les deux parties, d'autres mécanismes existent : les agences privées de recrutement, les annonces classées d'offre d'emploi et les réseaux d'entraide. Le fait que les agences privées et les annonces classées soient des secteurs florissants indique que de nombreuses personnes y ont recours. Il faut s'interroger sur les variations régionales du recours aux Centres d'emploi du Canada par les employeurs. Étant donné que les entreprises clientes des agences privées et des annonces classées ne sont pas réparties uniformément parmi les branches d'activité et les professions, on est en droit de penser que la clientèle des CEC en est l'image inversée.

« En deuxième lieu, la validité des « postes vacants inscrits » dépend des aléas de l'efficacité administrative. Les employeurs doivent, certes, avoir des raisons d'inscrire leurs postes vacants dans les CEC, puisque que rien ne les y oblige. Par contre, ils n'ont aucune raison d'informer les CEC lorsque le poste vacant a été comblé, c.-à-d. lorsqu'il n'existe plus. Je ne connais pas bien les procédures administratives des CEC, mais il me semble raisonnable de penser que les plaintes des chômeurs déçus dans leur recherche d'un emploi constituent l'une des principales voies par lesquelles les centres prennent connaissance des postes vacants comblés (mais dont ils n'ont pas été informés). Plus le taux de chômage est élevé, plus le nombre de présentations effectuées par les CEC augmente et plus sont grandes les probabilités que les postes qui ne sont plus vacants soient rayés des dossiers. Cette situation tendrait à exagérer, dans les régions à chômage élevé, le rapport taux de chômage/nombre de postes vacants. »

17 Il pourrait être utile d'étayer cette conclusion – ou peut-être de la réfuter – en affinant un peu plus notre analyse descriptive. On pourrait par exemple, comme un expert l'a suggéré, examiner le chômage de longue durée et le chômage partiel involontaire. Notre étude étant déjà assez longue, nous nous bornons à mentionner ces aspects en vue de recherches ultérieures.

18 Les données couvrent la période 1975-1989.

19 La méthode est décrite dans J. Serjak et N. Swan, *Variations interrégionales du niveau général des prix en 1988*.

20 Industrie, Sciences et Technologie Canada, *Disparité régionale au Canada, 1989*, Étude spéciale n° 3.

Liste des tableaux et des graphiques

Tableaux

1 Taux de chômage provinciaux, Canada, certaines années et périodes 9

2 Postes vacants inscrits dans les Centres d'emploi et chômeurs, Canada, 1981-1982 et 1988-1989 16

3 Certaines variations interprovinciales des écarts de taux d'activité entre une année de chômage élevé et une année de faible chômage 22

4 Écarts de niveau des prix entre certaines villes, Canada, 1988 26

5 Taux de chômage standardisés et taux de chômage réel en 1988, par province et par région, Canada 28

Graphiques

1 Taux de chômage par région, Canada, 1953-1989 10

2 Indice des taux de chômage dans certaines régions, Canada, 1966-1989 12

3 Produit provincial brut par personne occupée, par région, Canada, 1961-1989 24

4 Indice de la rémunération des salariés par personne occupée, par région, Canada, 1953-1988 25

5 Revenu personnel par habitant, par région, Canada, 1926-1986 29